



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mardi 04 mai 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# L'ÉTAT INVESTIT DANS LES TERRITOIRES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le soutien à l'investissement local est au cœur de la politique économique menée par le Gouvernement. En 2021, la mise en œuvre de France Relance s'accélère. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État mobilise une enveloppe de 200 millions d'euros pour accompagner les projets d'investissement. Ces crédits sont répartis entre chaque département de la région en fonction du nombre d'habitants et en fonction des projets proposés par les collectivités.

- **Des dotations exceptionnelles de l'État pour soutenir les communes, les départements et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Pour faire face à la crise, le Gouvernement a décidé d'un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) avec trois priorités :**

- **la transition écologique** (rénovation énergétique notamment) ;
- **la résilience sanitaire** (financement de maisons de santé pluri-professionnelles, mise aux normes des équipements sanitaires, travaux sur les réseaux d'assainissement...);
- **la préservation du patrimoine public** historique et culturel, classé et non classé, pour favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

À ces priorités s'ajoutent les opérations visant au **développement des territoires ruraux**.

En 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de **60 millions d'euros supplémentaires de dotations de l'État**. Les communes et les départements de la région ont ainsi pu participer aux différents appels à projets dans le cadre de France Relance relevant notamment de la rénovation énergétique, soit :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- **45 millions d'euros** pour les bâtiments publics des communes et de leurs groupements ;
- **15 millions d'euros** pour les bâtiments publics des Conseils départementaux ;
- **45 millions d'euros** à la collectivité régionale pour soutenir l'investissement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

▪ **Le maintien des dotations classiques**

Ces crédits exceptionnels viennent s'ajouter aux dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements c'est-à-dire à :

- la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) : **44 millions d'euros**
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) : **41 millions d'euros**
- la dotation de soutien à l'investissement des départements (**DSID**) : **10 millions d'euros**

**Au total, ce sont 200 millions d'euros injectés par l'État au profit de l'investissement dans les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**Répartition des crédits (tous financements confondus) par département :**

Alpes-de-Hautes-Provence	Alpes-Maritimes	Hautes-Alpes	Var	Bouches-du-Rhône	Vaucluse
<b>27 millions</b>	<b>19 millions</b>	<b>31 millions</b>	<b>35 millions</b>	<b>60 millions</b>	<b>28 millions</b>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ▪ Des projets concrets au service de la population

Ces subventions de l'État jouent un rôle crucial dans le soutien à l'investissement des collectivités. **Elles permettent la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et sur le quotidien des habitants** afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes et de leurs groupements, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Si les dotations classiques ont permis de poursuivre les travaux en matière de **transition écologique ; résilience sanitaire ; préservation du patrimoine public**, **elles** vont aussi accélérer la recherche de gain énergétique en favorisant :

- l'amélioration des systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage ;
- la rénovation du bâti visant à la diminution de la consommation énergétique : isolation, énergies renouvelables et diminution de la dépendance aux énergies fossiles ;
- la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité ;
- Une attention particulière est portée sur les projets qui concernent la **rénovation énergétique des bâtiments scolaires** (notamment des lycées et des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)).

Grâce au soutien de l'État dans l'investissement local, passant de 240 projets en 2019 à 469 projets en 2021, le nombre de projets financés par des dotations de l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur a quasiment doublé.

État et collectivités avancent ensemble pour faire face à la crise.

France Relance se déploie sur tout le territoire en soutenant des projets de proximité dans nos départements, nos communes et nos agglomérations ainsi que des projets structurants répartis sur toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour construire la relance économique.

Cette relance économique n'est possible qu'en œuvrant pour l'équité entre les territoires et en veillant à préserver les équilibres géographiques.